



ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALOPINS »

Inscription à la restauration scolaire, mercredis, temps d'accueil du matin et du soir.

Madame, Monsieur,

La rentrée 2023-2024 se profile et avec elle, quelques démarches administratives sont à anticiper.

Le dossier d'inscription pour les services périscolaires et extrascolaires **est à renouveler chaque année.**

Il est à télécharger sur le site de la commune : <https://www.maiziereslagrandeparoisse.fr/accueil-de-loisirs-les-galopins> ou à retirer directement à l'Accueil de Loisirs.

Ce dossier complété, signé et accompagné des pièces justificatives est à déposer, à l'Accueil de Loisirs ou à la Mairie, **avant le 17 juillet 2023.**

Si c'est la première fois que vous déposez un dossier à l'Accueil de Loisirs, vous recevrez un lien, par mail, pour activer votre espace famille en ligne. Ainsi, vous pourrez procéder à toutes les inscriptions via cet espace à partir du 26 juillet 2023 (restauration, périscolaire, mercredis et vacances) et régler vos factures directement en ligne. N'hésitez pas à me contacter pour que nous puissions nous rencontrer et visiter les locaux avec votre enfant.

Si vous disposez déjà d'un espace famille, votre compte sera réactivé uniquement après réception de votre dossier d'inscription complet.

Nous vous proposons, au choix, deux procédures d'inscription aux divers services proposés par l'Accueil de Loisirs :

- **1^{er} choix** : Vous pouvez procéder, vous-même, aux inscriptions via votre espace famille, à votre rythme. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 26 juillet 2023.
- **2^{ème} choix** : Nous vous donnons la possibilité d'inscrire à l'année votre (vos) enfant(s) en cochant les cases sur le dossier d'inscription. Vous recevrez chaque début de mois votre facture à régler en ligne, sur votre espace famille, sous 15 jours. Attention : En cas de facture impayée, vous devrez, vous-même, procéder aux inscriptions sur l'espace famille.

Nous vous conseillons de remplir ce dossier d'inscription même si votre enfant ne fréquente pas les activités périscolaires. En effet, en cas de besoin urgent d'utiliser l'un des services proposés, votre demande pourra être traitée dans les meilleurs délais si nous disposons d'un dossier complet. Dans le cas contraire, vous devrez impérativement remplir ce dossier d'inscription et fournir toutes les pièces justificatives avant que votre demande soit prise en compte.

INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS

LES TEMPS PÉRISCOLAIRES (MATIN/SOIR)

Période d'inscription
Ouvert jusqu'à la veille 23h59.
Date limite d'annulation
Pas d'annulation possible pour la semaine en cours – Annulation par mail adressée à l'accueil de loisirs pour la semaine suivante avec les dates à annuler.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Période d'inscription
Ouvert jusqu'au mardi de la semaine précédente (23h59) .
Date limite d'annulation
Les inscriptions sont fermées et aucun avoir n'est possible le mardi de la semaine précédant le jour d'inscription.

LES MERCREDIS

Période d'inscription
Ouvert jusqu'au mardi de la semaine précédente.
Possibilités d'inscription
A la journée entière (avec ou sans repas). A la demi-journée (avec ou sans repas).
Date limite d'annulation
Les inscriptions sont fermées et aucun avoir n'est possible le mardi de la semaine précédant le jour d'inscription.

LES TEMPS EXTRASCOLAIRES (VACANCES)

Période d'inscription
Ouvert 4 semaines avant les vacances et jusqu'à une semaine avant le premier jour des vacances.
Possibilités d'inscription
A la journée entière (avec ou sans repas). A la semaine pour bénéficier du forfait.
Date limite d'annulation
Les inscriptions sont fermées et aucun avoir n'est possible 3 semaines avant le premier jour de vacances.

L'équipe se tient à votre disposition pour toute question relative à l'accueil de votre enfant.

Bien cordialement
Cécile JUGE
Responsable de l'Accueil de Loisirs